

Séance ordinaire du 19 mars 2024

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à neuf heures trois, par visioconférence.

Sont présents: les 2024membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Guy Dumoulin formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Amélie Landry.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2024-01-95

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 19 mars 2024.

CE-2024-01-96

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2024

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 février 2024.

CE-2024-01-97

Dépôt des listes de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024

[Document d'aide à la décision FIN-2024-016](#)

Les listes des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024, telles que jointes à la fiche de prise de décision FIN-2024-016, sont déposées, à titre d'information.

CE-2024-01-98

Dépôt des listes de virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 31 janvier 2024 et des listes des crédits additionnels pour la même période

[Document d'aide à la décision FIN-2024-017](#)

La liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 31 janvier 2024 et la liste des crédits additionnels pour la même période, telles que jointes à la fiche de prise de décision FIN-2024-017, sont déposées, à titre d'information.

CE-2024-01-99

Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2023 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
[Document d'aide à la décision FIN-2024-019](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2023, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2024-019, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-02-00

Liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou billets du 26 février 2024

[Document d'aide à la décision FIN - Reddition compte financement par émission obligations ou billets 26 février 2024](#)

La liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou billets du 26 février 2024 est déposée, à titre d'information.

CE-2024-02-01

Dépôt des listes de contrats au 31 décembre 2023

[Document d'aide à la décision APP-2024-010](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 décembre 2023, telles que jointes à la fiche de prise de décision APP-2024-010, sont déposées, à titre d'information :

- ✓ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (article 477.3, 2^e et 3^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste des autorisations de dépenses, effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste des autorisations de dépenses, effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste des autorisations de dépenses, effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée détentrice ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2023;
- ✓ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée détentrice ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2023;
- ✓ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée détentrice ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2023.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-02-02**Dépôt de listes des embauches et des mouvements main-d'œuvre pour le mois de février 2024**

[Document d'aide à la décision GCH-2024-025](#)

Les listes des embauches et des mouvements de main-d'œuvre, pour la période du mois de février 2024, telles que jointes à la fiche de prise de décision GCH-2024-025, sont déposées, à titre d'information.

CE-2024-02-03**Dépôt des rapports des séances de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues le 28 août et le 11 septembre 2023**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-096-R-1](#)

Les rapports des séances de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues le 28 août et le 11 septembre 2023, tels que joints à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-096-R-1, sont déposés, à titre d'information.

CE-2024-02-04**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'environnement tenue le 8 janvier 2024**

[Document d'aide à la décision ENV-2024-008](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'environnement tenue le 18 janvier 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2024-008, est déposé, à titre d'information.

CE-2024-02-05**Dépôt des procès-verbaux des réunions de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air tenues le 22 août 2023 et le 24 octobre 2023**

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-037-R-1](#)

Les procès-verbaux des réunions de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air tenues le 22 août 2023 et le 24 octobre 2023, tels que joints à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-037-R-1, sont déposés, à titre d'information.

CE-2024-02-06**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air tenue le 30 janvier 2024**

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2024-003](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air tenue le 30 janvier 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2024-003, est déposé, à titre d'information.

CE-2024-02-07**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 25 janvier 2024**

[Document d'aide à la décision FIN-2024-015](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 25 janvier 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2024-015, est déposé, à titre d'information.

CE-2024-02-08**Besoin de main-d'œuvre à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif**

[Document d'aide à la décision GCH-2024-017](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-017, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2024-02-09**Affectation temporaire d'un contremaître en entretien des infrastructures à la Direction de l'entretien des infrastructures**

[Document d'aide à la décision GCH-2024-026](#)

Il est résolu d'affecter Raphaël Morin au poste temporaire de contremaître en entretien des infrastructures à la Direction de l'entretien des infrastructures et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

CE-2024-02-10**Besoin de main-d'œuvre à la Direction des finances et trésorerie**

[Document d'aide à la décision GCH-2024-027](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des finances et trésorerie, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-027, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2024-02-11**Nomination d'un chef de service en sécurité de l'information à la Direction des technologies de l'information**

[Document d'aide à la décision GCH-2024-028-R-1](#)

Il est résolu de nommer Koudouss Lanignan, à titre de chef de service en sécurité de l'information à la Direction des technologies de l'information, poste de cadre

régulier à temps complet, classe 6, échelon 10, et ce, aux conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*, et ce, sous réserve de l'obtention des permis de travail requis.

CE-2024-02-12

Ajustement structurel à la Direction des communications

[Document d'aide à la décision GCH-2024-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'ajustement structurel à la Direction des communications, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-029, d'autoriser en conséquence les mouvements de main-d'œuvre à cette direction et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2024-02-13

Embauche d'un coordonnateur à l'incinérateur au Service des matières résiduelles à la Direction de l'environnement

[Document d'aide à la décision GCH-2024-032](#)

Il est résolu d'embaucher Daniel Pellerin à titre de coordonnateur à l'incinérateur au Service des matières résiduelles de la Direction de l'environnement, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 4 et à l'échelon 10, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2024-02-14

Nomination d'un contremaître aux opérations au Service des matières résiduelles à la Direction de l'environnement

[Document d'aide à la décision GCH-2024-033](#)

Il est résolu de nommer Vincent Castonguay à titre de contremaître aux opérations au Service des matières résiduelles de la Direction de l'environnement, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 3 et à l'échelon 4, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville* et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2024-02-15

Ajustement structurel à la Direction du service de sécurité incendie

[Document d'aide à la décision GCH-2024-034](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'ajustement structurel à la Direction du service de sécurité incendie, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-034, d'autoriser en conséquence les mouvements de main-d'œuvre à cette direction et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2024-02-16

Ajustement structurel et création de la Direction de la planification stratégique et de l'amélioration continue à la Direction générale adjointe – services administratifs

[Document d'aide à la décision GCH-2024-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'ajustement structurel et la création de la Direction de la planification stratégique et de l'amélioration continue à la Direction générale adjointe – services administratifs, tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2024-035, d'autoriser en conséquence les mouvements de main-d'œuvre à cette direction et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2024-02-17

Nomination d'un directeur de projets par intérim à la Direction générale adjointe – services administratifs

[Document d'aide à la décision GCH-2024-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Richard Leclerc à titre de directeur de projet par intérim à la Direction générale adjointe – services administratifs et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2024-036.

CE-2024-02-18

Participation à la commémoration du 80^e anniversaire du débarquement en Normandie à Caen

[Document d'aide à la décision DG-2024-001-R1](#)

Il est résolu d'autoriser le maire de la Ville, Gilles Lehouillier, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur de cabinet du maire et Dominic Deslauriers, directeur général adjoint - développement durable, à participer en France du 2 au 8 juin 2024 aux cérémonies de la commémoration du 80^e anniversaire du débarquement Allié en Normandie à Caen et dans les environs, de même que d'autoriser la dépense relative à la participation à cette mission économique d'un montant maximum de 5 500 \$ par personne en frais de mission, incluant les frais de déplacement aériens et terrestres, de repas, de stationnement et d'agence de voyages, ces dépenses pouvant être remboursées sur présentation des pièces justificatives.

CE-2024-02-19

Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité

[Document d'aide à la décision DG-2024-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité dans le volet 1 de ce fonds et d'autoriser le Directeur général à signer cette demande, telle que jointe en annexe à la fiche de prise de décision DG-2024-002, et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution ainsi que l'ensemble des documents de suivi du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui seront nécessaires à l'obtention de l'aide financière.

CE-2024-02-20**Avis de motion du Règlement RVCE-2024-34-51 intérieur du comité exécutif (optimisation de la délégation de pouvoirs et refonte du texte du règlement) et dépôt du projet de règlement**

[Document d'aide à la décision GRE-2024-002](#)

Le membre du comité exécutif Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement intérieur du comité exécutif RVCE-2024-34-51 et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-002.

Ce règlement a pour objet de déléguer certains pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés et employées de la Ville, de même que de prévoir la refonte du texte de ce règlement et de remplacer le Règlement RVCE-2022-21-88 intérieur du comité exécutif et ses amendements.

CE-2024-02-21**Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par un membre du personnel d'un cabinet en date du 1^{er} février 2024**

[Document d'aide à la décision GRE-2024-011](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration de la personne suivante ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, en date du 1^{er} février 2024, en conformité au Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet :

- Alex Bernier, Bureau du conseiller désigné, déposée le 13 février 2024.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-02-22**Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision GRE-2024-012](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2024-012, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2024-02-23**Adoption du Règlement RV-2024-34-52 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie**

[Document d'aide à la décision ENV-2024-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-52 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2024-005.

Ce règlement a pour objet d'établir, pour l'année 2024, un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

CE-2024-02-24

Demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable et crédits additionnels

[Document d'aide à la décision ENV-2024-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable, d'autoriser le Directeur de l'environnement, ou sa remplaçante ou son remplaçant, à signer et à déposer tous les documents relatifs à ce programme, et d'autoriser que le maire et la greffière soient délégués comme signataires de la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder des crédits additionnels équivalents aux sommes à recevoir de ce ministère pour couvrir les dépenses relatives à ce programme, et ce, au moment de la réception de cette aide financière, tel que précisé à la fiche de prise de décision ENV-2024-007, sous réserve de la signature de l'entente à intervenir entre les parties.

CE-2024-02-25

Approbation du Règlement numéro 026-24 concernant la construction de deux nouvelles cellules incluant divers travaux annexes et des honoraires professionnels, et décrétant un emprunt au montant de 5 900 000 \$ sur une période de six ans adopté par la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2024-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement numéro 026-24 concernant la construction de deux nouvelles cellules incluant divers travaux annexes et des honoraires professionnels, et décrétant un emprunt au montant de 5 900 000 \$ sur une période de six ans adopté par la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR-2024-004.

CE-2024-02-26

Crédit additionnel et affectation de la réserve financière pour assumer les franchises d'assurance et rétentions prévues aux contrats d'assurance pour le remplacement d'un véhicule

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2024-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder un crédit

additionnel équivalant au montant reçu de l'assureur pour la perte d'un véhicule (unité 21-179), tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEI-EM-2024-001, et ce, pour une portion de la dépense relative au remplacement de ce véhicule, et d'affecter un montant maximum de 48 200 \$, provenant de la réserve financière pour assumer les franchises d'assurance et rétentions prévues aux contrats d'assurance, et ce, pour financer une partie de cette dépense.

CE-2024-02-27

Entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour l'entretien estival et hivernal de la route du Moulin et d'une partie du chemin des Abouts de Saint-Thomas à intervenir avec la Municipalité de Saint-Gilles
[Document d'aide à la décision DEI-PST-2024-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour l'entretien estival et hivernal de la route du Moulin et d'une partie du chemin des Abouts de Saint-Thomas à intervenir avec la Municipalité de Saint-Gilles, telle que jointe à la fiche de prise de décision DEI-PST-2024-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-02-28

Entente relative à la gestion de la circulation et de la sécurité routière par le Service de police de la Ville de Lévis aux abords du chantier routier du pont Risi et au déploiement de mesures d'urgence pour le Service de sécurité incendie de la Ville pendant la durée du chantier à intervenir avec le ministère des Transports
[Document d'aide à la décision INC-2024-002](#)

Il est résolu de conclure l'entente relative à la gestion de la circulation et de la sécurité routière par le Service de police de la Ville de Lévis aux abords du chantier routier du pont Risi et au déploiement de mesures d'urgence pour le Service de sécurité incendie de la Ville pendant la durée du chantier à intervenir avec le ministère des Transports, telle que jointe à la fiche de prise de décision INC-2024-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-02-29

Modification de la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire »
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire », à l'alinéa relativement au poste de la représentante du groupe de population des jeunes de cette commission, par le remplacement de Cathie Desmarais par Elyse Lemay, directrice générale de la Maison des jeunes l'aigle de Saint-Étienne-de-Lauzon, à ce poste.

CE-2024-02-30

Entente d'aide financière et de collaboration concernant l'activité de reconnaissance de l'action bénévole pour l'édition 2024 à intervenir avec Convergence action bénévole

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente d'aide financière et de collaboration concernant l'activité de reconnaissance de l'action bénévole pour l'édition 2024 à intervenir avec Convergence action bénévole, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-02-31

Entente d'aide financière et de collaboration relative à *Lévis interculturelle* pour l'édition 2024 à intervenir avec le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente d'aide financière et de collaboration relative à *Lévis interculturelle* pour l'édition 2024 à intervenir avec le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, telle que jointe en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-02-32

Aide financière non récurrente au Comptoir d'aide le fouillis

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-010](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière au montant de 145 \$ au Comptoir d'aide le fouillis, correspondant au coût du permis pour une enseigne et d'accorder en conséquence ce crédit additionnel, tel que décrit à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-010, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2024-02-33

Modification de la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire », à l'alinéa relativement au poste du représentant du domaine du logement social de cette commission, par le remplacement de François Roberge par Gérard Truchon, directeur général de l'Office municipal d'habitation de Lévis, à ce poste.

CE-2024-02-34

Avenant numéro 1 à l'entente de collaboration et de versement d'une aide

financière pour la mise en place d'un programme d'adaptation de la cour municipale de Lévis pour des clientèles particulières à intervenir avec RÉHAB

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant numéro 1 à l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière pour la mise en place d'un programme d'adaptation de la cour municipale de Lévis pour des clientèles particulières à intervenir avec RÉHAB, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-013, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente.

CE-2024-02-35

Financement de la dépense relative au programme d'interventions pour le développement de nouveaux parcs et d'interventions dans les parcs de secteurs, de voisinages et d'espaces verts

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2024-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au programme d'interventions pour le développement de nouveaux parcs et d'interventions dans les parcs de secteurs, de voisinages et d'espaces verts au montant maximum de 910 000 \$, à même le fond parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CE-2024-02-36

Liste des créances irrécouvrables en matière de taxes foncières pour les périodes précédentes au 31 décembre 2020 et radiation de sommes

[Document d'aide à la décision FIN-2024-008-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte de la liste des créances irrécouvrables en matière de taxes foncières pour les périodes précédentes au 31 décembre 2020, telle que jointe à la fiche de prise de décision FIN-2024-008-R-1, et de radier les sommes contenues dans cette liste.

CE-2024-02-37

Modification de la résolution CV-2021-04-86 « Renflouement de certaines réserves financières »

[Document d'aide à la décision FIN-2024-010-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2021-04-86 « Renflouement de certaines réserves financières » par le remplacement, au neuvième paragraphe de l'alinéa, du montant « 1 700 000 \$ » par le montant de « 200 000 \$ ».

CE-2024-02-38

Modification de la résolution CE-2024-01-54 « Financement des dépenses relatives aux projets reliés à l'entretien des infrastructures »

[Document d'aide à la décision FIN-2024-018](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2024-01-54 « Financement des dépenses relatives aux projets reliés à l'entretien des infrastructures » par le remplacement,

au deuxième paragraphe de l'alinéa, du numéro du règlement d'emprunt « RV-2014-13-14 » par celui du règlement d'emprunt « RV-2014-13-17 ».

CE-2024-02-39

Adoption du Règlement RV-2024-34-53 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses relatives au logement social et abordable

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-53 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses relatives au logement social et abordable, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2024-006.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière d'un montant maximal de 10 000 000 \$, prenant fin au 31 décembre 2034, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, pour le financement des dépenses relatives au logement social et abordable, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même le fonds général de la Ville ou par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, ainsi que de prévoir qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville.

CE-2024-02-40

Adoption du Règlement RV-2024-34-54 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au développement du logement social et abordable

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-54 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au développement du logement social et abordable, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2024-007.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 1 400 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses relatives au développement du logement social et abordable.

CE-2024-02-41

Modification de la résolution CV-2020-02-06 « Entente à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications »

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2021-02-46 « Entente à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« De décréter que le montant définitif de la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications s'élève à 430 938,11 \$ et que celle de la Ville s'élève à 287 292,07 \$ concernant le volet 1a de la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier de ce ministère. »

CE-2024-02-42

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit un centre équestre sur les lots 1 963 155 et 1 962 302 du cadastre du Québec (chemin Craig, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit la construction d'un centre équestre sur le lot 1 963 155 du cadastre du Québec et l'aménagement des aires de pâturage, une piste d'entraînement, un parc extérieur et des enclos sur une partie du lot 1 962 302 de ce cadastre, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-003.

CE-2024-02-43

Adoption du Projet de règlement RV-2024- 34-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux principaux et conditionnels dans la zone I2433, rue de la Pascaline, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-009.

Ce règlement a pour objet d'ajouter certains usages commerciaux à titre d'usages principaux dans la zone I2433, et ce, conditionnellement à ce qu'un usage de la classe d'usages P100, garde d'enfants (garderie, centre de la petite enfance), soit présent dans le bâtiment principal visé.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-02-44

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-34-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones A0708 et A0752, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2023-34-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-07-71.

CE-2024-02-45

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C1407 à même une partie de la zone H1410, rue du Blizzard, secteur Charny) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-028.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone C1407 à même une partie de la zone H1410.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-02-46

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des usages de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), de maison des aînés et de maison alternative, dans la zone M2556, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-029.

Ce règlement a pour objet :

- de permettre spécifiquement les usages de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), de maison des aînés et de maison alternative inclus dans la classe d'usages multiples P201, service social ou de soins (centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, centre de réadaptation, centre jeunesse, centre de santé et de services sociaux (CSSS), orphelinat), dans la grille des spécifications de la zone M2556, et d'y prévoir les spécifications afférentes à ces usages;
- d'ajouter une disposition spécifique applicable à la zone M2556, afin de prévoir des dispositions en lien avec le stationnement et la largeur minimale de la façade du bâtiment principal pour les usages de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), de maison des aînés et de maison alternative.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et

d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-02-47

Adoption du Règlement RV-2024-34-58 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, Règlement RV-2024-34-59 modifiant le Règlement RV-2022-22-07 sur la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme et Règlement RV-2024-34-60 modifiant le Règlement RV-2022-22-08 établissant un programme de soutien pour l'abattage des ormes atteints de la maladie hollandaise de l'orme

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-58 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-030.

Ce règlement a pour objet de modifier les mesures permettant de limiter la propagation de l'agrile du frêne en assujettissant les mesures à l'ensemble du territoire de la ville, en ajoutant que les interventions visent également les arbres atteints de la maladie de l'agrile du frêne, en retirant la période d'interdiction d'abattage des frênes, en modifiant les dispositions concernant la gestion des résidus de frênes, ainsi qu'en mettant à jour le nom des directions de la Ville qui appliquent le règlement.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-59 modifiant le Règlement RV-2022-22-07 sur la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme, tel que joint à cette fiche de prise de décision.

Ce règlement a pour objet d'élargir à l'ensemble du territoire de la ville les mesures permettant de limiter la propagation de la maladie hollandaise de l'orme.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-60 modifiant le Règlement RV-2022-22-08 établissant un programme de soutien pour l'abattage des ormes atteints de la maladie hollandaise de l'orme, tel que joint à cette fiche de prise de décision.

Ce règlement a pour objet d'élargir à l'ensemble du territoire de la ville le programme de soutien.

CE-2024-02-48

Adoption du document requis en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2023-34-10 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-032](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le document requis en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* indiquant les modifications requises au plan d'urbanisme et aux

règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2023-34-10 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-032.

CE-2024-02-49

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage commercial dans la zone I1228, parc industriel, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-043](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-00-46.

CE-2024-02-50

Adoption du Règlement RV-2024- 34-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant à la superficie minimale de couverture végétale pour les zones H1647, H1651, H1657, H1658, H1659, H1753, M1755 et H1759, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-044](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-00-44.

CE-2024-02-51

Acquisition du lot 6 571 358 du cadastre du Québec (rue Renault, secteur St-Jean-Chrysostome), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2024-021](#)

Il est résolu d'acquérir le lot 6 571 358 du cadastre du Québec, au prix de 300 000 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie du droit de propriété sans la garantie de qualité, aux conditions énoncées à la fiche de prise de décision DEV-2024-021, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente, de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à cette acquisition.

Il est également résolu d'autoriser le financement de la dépense relative à l'acquisition de ce, incluant les frais inhérents, au montant maximum de 317 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-77.

CE-2024-02-52

Aide financière à la SPA Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2024-026](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 15 000 \$ à SPA Ville de Lévis pour son projet d'achat de matériel vétérinaire, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2024-02-53

Aide financière à Le Patro de Lévis inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2024-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 50 000 \$ à Le Patro de Lévis pour son projet de rénovation et d'aménagement de l'espace tiers-lieu, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2024-02-54

Adoption du Règlement RV-2024-34-61 modifiant le Règlement RV-2022-22-68 établissant un programme de soutien aux entreprises commerciales innovantes

[Document d'aide à la décision DEV-2024-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-61 modifiant le Règlement RV-2022-22-68 établissant un programme de soutien aux entreprises commerciales innovantes, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2024-028.

Ce règlement a pour objet de prolonger le programme de soutien aux entreprises commerciales innovantes jusqu'en 2027 et d'apporter deux modifications mineures à ce programme.

CE-2024-02-55

Aide financière à les Amis du boisé de l'auberivière

[Document d'aide à la décision DEV-2024-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 28 000\$ à les Amis du boisé de l'auberivière pour son projet de restauration des sentiers de randonnée au parc Valéro les écarts (phase II), conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2024-02-56

Financement de la dépense relative aux honoraires professionnels et aux travaux des projets d'infrastructures impliquant les actifs de production, de pompage et de traitement de l'eau potable et des eaux usées et crédits budgétaires

[Document d'aide à la décision DEV-2024-032](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux honoraires professionnels et aux travaux des projets d'infrastructures impliquant les actifs de production, de pompage et de traitement de l'eau potable et des eaux usées, tels que décrits à la

fiche de prise de décision DEV-2024-032, au montant maximum de 3 050 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-33-84, ainsi que d'accorder des crédits budgétaires au montant de 1 328 000 \$ pour financer cette dépense provenant de l'aide financière versée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

CE-2024-02-57

Aide financière à Marché carthage inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2024-033](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière au montant maximum de 15 000 \$ à Marché carthage inc. dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer au nom de la Ville l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE-2024-02-58

Modification du contrat relatif à la construction du poste de police et de la maison de la justice de proximité

[Document d'aide à la décision APP-2024-036](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la construction du poste de police et de la maison de la justice de proximité (appel d'offres 2021-50-106), attribué par la résolution CV-2021-07-64, adoptée le 30 novembre 2021, au montant estimé de 384 941,27 \$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-036.

CE-2024-02-59

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à l'engagement d'une équipe multidisciplinaire pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement de l'accueil du parc des Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision APP-2024-041](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à l'engagement d'une équipe multidisciplinaire pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement de l'accueil du parc des Chutes-de-la-Chaudière (appel d'offres 2023-55-131), à ABCP architecture et urbanisme ltée, pour une dépense estimée à 385 460 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-02-60

Modification du contrat relatif à la construction du poste de pompage SN-G (secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision APP-2024-042](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la construction du poste de pompage SN-G (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2022-50-105), attribué par la

résolution CE-2022-10-20, adoptée le 12 octobre 2022, aux montants estimés respectifs de 112 819,30 \$ et de 167 613,86 \$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-042.

CE-2024-02-61

Attribution du contrat pour la fourniture de services de gestion d'appels 9-1-1 prochaine génération

[Document d'aide à la décision APP-2024-043](#)

Il est résolu de conclure le contrat de services de gestion d'appels 9-1-1 prochaine génération (regroupement d'achats de la Ville de Terrebonne numéro 2023-RG-135 et résolution CE-2024-119-DEC), à intervenir avec Vie et sécurité intrado Canada, pour une dépense estimée à 9 504 007,20\$, avant TPS et TVQ, pour la durée initiale de dix ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-02-62

Attribution du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'équipement de scénographie du centre culturel et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2024-045](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'équipement de scénographie du centre culturel (appel d'offres 2023-50-135), à Solotech inc., pour une dépense estimée à 430 498,54 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2024-02-63

Attribution du contrat relatif à la réfection des surfaces en réfractaires de l'incinérateur et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2024-046](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la réfection des surfaces en réfractaires de l'incinérateur (appel d'offres 2024-50-07), à Les entreprises de construction refrabec inc., pour une dépense estimée à 1 184 341,80 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2024-02-64

Attribution du contrat relatif à l'entretien ménager au complexe aquatique multifonctionnel

[Document d'aide à la décision APP-2024-047](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à l'entretien ménager du complexe aquatique multifonctionnel (appel d'offres 2023-55-128), à Service d'entretien clarinet inc., pour une dépense estimée à 570 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée inférieure à deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-02-65

Modification du contrat relatif à la fourniture, la levée et le transport de conteneurs transroulier et le traitement des matières apportées à l'écocentre

[Document d'aide à la décision APP-2024-048](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la fourniture, la levée et le transport de conteneurs transroulier et le traitement des matières apportées à l'écocentre (appel d'offres 2022-50-58), attribué par la résolution CV-2022-04-61, adoptée le 13 juin 2022, au montant estimé de 137 435,60 \$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-048.

CE-2024-02-66

Modification du contrat relatif à la collecte et le transport des matières recyclables en bacs roulants

[Document d'aide à la décision APP-2024-049](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables en bacs roulants (appel d'offres n° 2020-50-17), attribué par la résolution CV-2021-00-75, adoptée le 8 février 2021, au montant de 411 000 \$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-049.

CE-2024-02-67

Modification du contrat relatif à la collecte, le transport et le traitement des résidus verts apportés à l'écocentre

[Document d'aide à la décision APP-2024-050](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la collecte, le transport et le traitement des résidus verts apportés à l'écocentre de Lévis, au montant de 22 872 \$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-050.

CE-2024-02-68

Contrat de service à intervenir avec Les sentiers la balade de Lévis inc. et abrogation de la résolution CV-2023-07-01 « Contrat de service à intervenir avec Les sentiers la balade de Lévis inc. concernant l'exploitation du parc de la Rivière-Étchemin et ses équipements à des fins récréatives »

[Document d'aide à la décision APP-2024-051](#)

Il est résolu de conclure le contrat de service à intervenir avec Les sentiers la balade de Lévis inc., concernant l'exploitation du parc de la Rivière-Étchemin et ses équipements à des fins récréatives, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-2024-051, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger en conséquence la résolution CV-2023-07-01 « Contrat de service à intervenir avec

Les sentiers la balade de Lévis inc. concernant l'exploitation du parc de la Rivière-Échemin et ses équipements à des fins récréatives ».

CE-2024-02-69

Attribution du contrat relatif à la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur de maintien des actifs immobiliers

[Document d'aide à la décision APP-2024-052](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur de maintien des actifs immobiliers (appel d'offres 2024-55-04), à tbmaestro inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 279 797,80 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-02-70

Modification du contrat relatif à la construction du poste de police et de la maison de la justice de proximité

[Document d'aide à la décision APP-2024-053](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la construction du poste de police et de la maison de la justice de proximité (contrat 2018-55-80LOT3), attribué par la résolution CE-2018-11-33, adoptée le 9 octobre 2018, au montant estimé de 19 000 \$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-053.

CE-2024-02-71

Adoption de la Politique d'approvisionnement

[Document d'aide à la décision APP-2024-055](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la Politique d'approvisionnement, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-2024-055.

CE-2024-02-72

Modification du contrat relatif à la fourniture de ressources spécialisées en technologie de l'information

[Document d'aide à la décision APP-2024-057](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la fourniture de ressources spécialisées en technologie de l'information (contrat 2021-55-32, lot 2), attribué par la résolution CV-2021-04-35, adoptée le 14 juin 2021, au montant estimé de 115 000\$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-057.

CE-2024-02-73

Attribution du contrat relatif à la location et entretien de toilettes chimiques

[Document d'aide à la décision APP-2024-059](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat dans le cadre du projet « Location et entretien de toilettes chimiques (appel d'offres 2024-50-11), à 9363-9888 Québec inc., faisant affaire sous le nom Sanivac, pour une dépense estimée à 176 675 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-02-74

Cession en emphytéose d'une partie du lot 3 473 912 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne) en faveur de Le club de ski de fond St-Étienne inc.

[Document d'aide à la décision APP-GI-2024-008](#)

Il est résolu de céder en emphytéose une partie du lot 3 473 912 du cadastre du Québec en faveur de Le club de ski de fond St-Étienne inc., selon l'acte tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-02-75

Bail à intervenir avec 9096-4644 Québec inc. (local 102 de l'immeuble situé au 8149, rue du Mistral, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2024-010](#)

Il est résolu de conclure le bail à intervenir avec 9096-4644 Québec inc., concernant le local 102 de l'immeuble situé au 8149, rue du Mistral (secteur Charny), tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-02-76

Intention de vente du lot 4 430 936 du cadastre du Québec au Service d'entraide St-Rédempteur inc. (immeuble situé au 2385, route des Rivières, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2024-012](#)

Il est résolu de confirmer l'intention de la Ville de vendre le lot 4 430 936 du cadastre du Québec avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances (immeuble situé au 2385, route des Rivières, secteur Saint-Rédempteur), au Service d'entraide de St-Rédempteur inc., et ce, d'ici la fin de l'année 2024.

CE-2024-02-77

Donation ou cession à titre gratuit d'une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) à Mission unitaînés et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision APP-GI-2024-014](#)

Il est résolu de donner ou de céder, à titre gratuit, cette partie du lot 2 219 281 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 5 757,6 mètres carrés, à Mission unitaînés, avec la garantie du droit de propriété sans la garantie de qualité et aux

autres conditions énoncées à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-014, conditionnellement aux termes énoncés à la lettre d'offre, telle que jointe à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette cession à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document donnant plein effet à la présente et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa donation ou cession.

CE-2024-02-78

Approbation du Règlement no 182 décrétant une dépense et un emprunt de 1 260 000 \$ pour la réalisation de divers projets prévus au Programme des immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2024-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement no 182 décrétant une dépense et un emprunt de 1 260 000 \$ pour la réalisation de divers projets prévus au Programme des immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-012.

CE-2024-02-79

Nomination d'un directeur général par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2024-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Dominic Deslauriers à titre de directeur général par intérim à compter du 26 mars 2024 et d'autoriser le versement d'une prime de 15 % jusqu'au comblement de ce poste.

CE-2024-02-80

Adoption du Projet de résolution visant à autoriser un projet d'habitation composé majoritairement de logements sociaux ou abordables sur une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec (intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue Raymond-Blais, secteur Lévis), assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-047](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter un Projet de résolution visant à autoriser l'habitation multifamiliale comptant au moins 95 logements et composé majoritairement de logements sociaux ou abordables sur une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec, lequel est situé en bordure du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), de même que de décréter que la réalisation du projet soit assujettie au respect de l'ensemble des conditions suivantes :

1. qu'un nombre minimal de cases de stationnement hors rue de 0,4 case par logement soient aménagées et maintenues;
2. qu'aucun accès véhiculaire ne soit aménagé à partir du boulevard Guillaume-Couture;
3. qu'en tout temps, les conteneurs à déchets soient localisés en cour arrière;
4. que le mur du bâtiment principal situé du côté de la ligne qui sépare le terrain du boulevard Guillaume-Couture doit, pour le rez-de-chaussée, être fenestré dans une proportion équivalente à ce que l'on retrouve dans l'encadré rouge figurant sur le plan concept tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-047;

5. qu'en plus de ce qui précède, que le projet respecte l'ensemble des normes prévues à la réglementation d'urbanisme, à l'exception des suivantes :
 - a) nombre minimal de cases de stationnement, article 295.3 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement;
 - b) note qui apparaît à la grille des spécifications applicable pour la zone M2411 : l'aire de stationnement n'a pas ici à être en souterrain, à l'intérieur d'un garage ou dans un stationnement étagé;
 - c) la réalisation du projet d'habitation multifamiliale, comme prévue à la présente résolution, n'est pas assujettie au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Cependant, toute modification à cette construction ou au terrain, dans la mesure où il s'agit de catégorie de travaux assujettis à ce règlement ou à tout autre règlement portant sur le même objet, y sera assujettie;
6. qu'une demande de permis complète pour la réalisation du projet soit déposée à la Ville au plus tard le 17 mai 2024 et que les travaux soient terminés au plus tard 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Aux fins de la présente condition, les travaux seront réputés finalisés à la date du certificat de fin de travaux qui sera émis par la professionnelle mandatée ou le professionnel mandaté par le propriétaire, lequel devra être remis à la Ville au plus tard à la date où les travaux doivent être finalisés;
7. que soient obtenus, pour la réalisation du projet, tous les permis et autorisations requis, notamment par le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, en considérant les dérogations et conditions prévues à la présente résolution;
8. qu'une entente intervienne entre la Ville et l'organisme à but non lucratif Mission unitaînés relativement à la cession d'une partie du lot 2 219 281 nécessaire à la réalisation du projet;
9. qu'une entente intervienne entre la Ville et le demandeur au plus tard le 14 juin 2024, établissant les règles permettant d'assurer, pour au moins 35 années, le caractère social ou abordable des logements;

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner, pour présider cette assemblée publique de consultation, le président de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement ou, en son absence, le vice-président.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique de consultation.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-02-81

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 14.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif